Envoyé en préfecture le 01/06/2023
Reçu en préfecture le 01/06/2023
Publié le 01/06/2023
ID : 081-218101400-20230601-1823_ARCACCAS23-AR

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

ARRÊTÉ

Le Maire de la Commune de LAVAUR ;

VU le Code de la famille et de l'aide sociale et en particulier ses dispositions fixant l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ;

VU son arrêté du 11 juin 2020 désignant les quatre personnes qualifiées appelées à siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. de LAVAUR ;

CONSIDÉRANT le décès de M. Jacques de SAINT-BLANQUAT, représentant les associations de personnes âgées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir ce poste devenu de ce fait vacant ;

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : M. Georges-Tony CASSARINO, né le 18 février 1942, représentant les associations de personnes âgées, est appelé à siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. ;

Les autres termes de l'arrêté du 11 juin 2020 susvisé, restent inchangés.

Fait à Lavaur, le 1er juin 2023.

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (81)

Mairie de Lavaur - Place du Général Sudre - CS 60088- 81503 LAVAUR Cedex – Tél : 05.63.83.12.20 - Fax : 05.63.41.42.89
Courriel : mairie@ville-lavaur.fr